Liberté de vote concernant la caisse-maladie publique

L'initiative «Pour une caisse publique d'assurance-maladie» devrait selon toutes probabilités être soumise au peuple au plus tôt le 28 septembre 2014 et au plus tard le 8 mars 2015.

La question de la caisse publique, qui suscitera sans aucun doute des débats animés à l'approche de la votation, y compris dans la population, fait l'objet de divergences de vues au sein de la FMH depuis le début de cette année déjà.

La consultation, menée par la FMH en février et mars 2014 auprès des organisations médicales qui lui sont affiliées, a révélé une image très mélangée. Si certaines organisations ont transmis des argumentaires forts contre la caisse publique, craignant les conséquences désastreuses que créerait un monopole de «caisse unique», d'autres ont fait valoir des arguments tout aussi pertinents en faveur de l'initiative, en insistant sur la possibilité de mettre enfin un terme à la sélection des risques et de rendre le système de santé plus solidaire.

Néanmoins, la plupart des prises de position n'étaient ni clairement pour ni clairement contre l'initiative, mais traduisaient plutôt la grande diversité d'opinion qui prévaut au sein des sociétés spécialisées et cantonales. Plusieurs organisations en ont également profité pour faire part à la FMH de leur point de vue, selon lequel seule une décision de la Chambre médicale en faveur de la liberté de vote permettrait de tenir compte des divergences de vues existantes et d'éviter de compromettre la cohésion au sein des différentes organisations.

Seule la liberté de vote permet de tenir compte des divergences de vues entre mais également au sein des différentes organisations.

Compte tenu de ces importantes divergences, aussi bien *entre* les différentes organisations qu'*au sein* même de celles-ci, le Comité central et l'Assemblée des délégués ont tous deux recommandé à la Chambre médicale de décider la liberté de vote sur l'initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie».

Comme l'initiative concerne une décision capitale pour l'avenir du secteur de la santé en Suisse, la prise de position de la FMH – qu'elle soit pour ou contre – requiert un large soutien de la base. Si la FMH prend position sur une question aussi fondamentale avec l'appui d'une faible majorité, elle risque de fragiliser non seulement sa propre cohésion interne mais également celle des différentes sociétés médicales. De plus, si de nombreux médecins n'appuient pas la position officielle voire la rejettent clairement, la crédibilité de la FMH vis-à-vis de l'extérieur serait remise en cause.

Un positionnement de la FMH sur une décision aussi capitale pour l'avenir du secteur de la santé en Suisse requiert un large soutien de la base.

Le débat qui s'est tenu à la Chambre médicale du 8 mai, lors duquel de nombreux partisans mais également adversaires de l'initiative ont pris la parole, reflète bien cette situation. Alors que certains délégués ont exprimé le souhait de mener une discussion approfondie sur la question, d'autres ont préféré ne pas prendre ce risque au motif que les discussions sur ce thème manquent malheureusement souvent d'objectivité et s'apparentent plus à une confrontation entre deux idéologies, d'un côté la volonté de tout centraliser et réglementer à outrance, et de l'autre celle d'un libéralisme axé sur le profit. Malgré ces divergences d'opinion, la majorité des délégués – adversaires comme partisans – se sont cependant accordés à dire que le système actuel est insatisfaisant et qu'il nécessite des améliorations. L'un des délégués a d'ailleurs parfaitement résumé la situation en comparant le vote pour ou contre la caisse publique à un choix entre la peste et le choléra.

Suite à une discussion animée – mais dénuée de toute idéologie – la Chambre médicale a finalement approuvé à 85 % des voix de soutenir la *liberté de vote* sur l'initiative «Pour une caisse publique d'assurance-maladie». La FMH laisse ainsi aux citoyens la liberté de peser le pour et le contre et aux organisations médicales qui le souhaitent la possibilité de prendre clairement position pour ou contre la caisse publique.

Dr Jürg Schlup, président de la FMH